



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

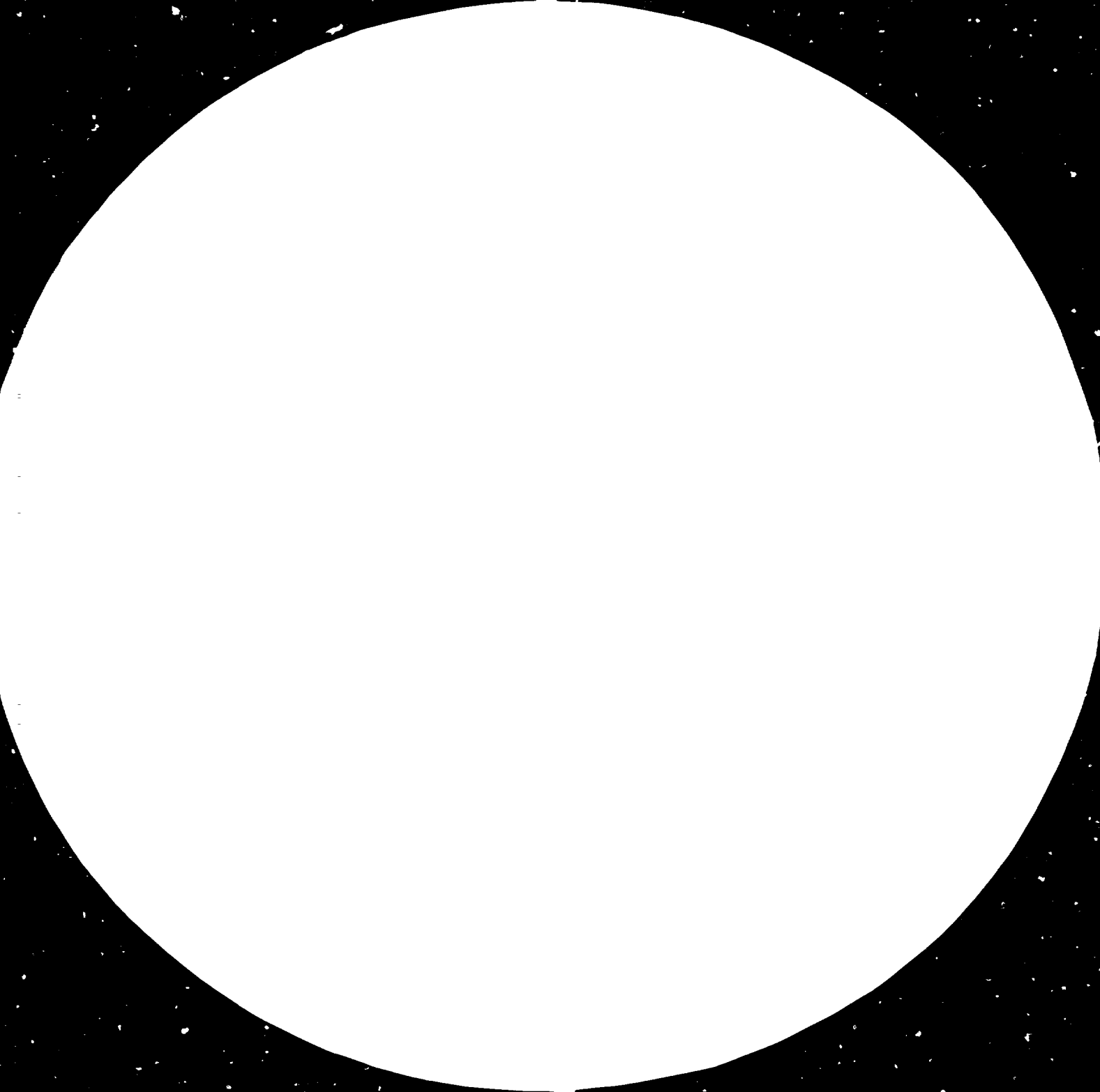
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



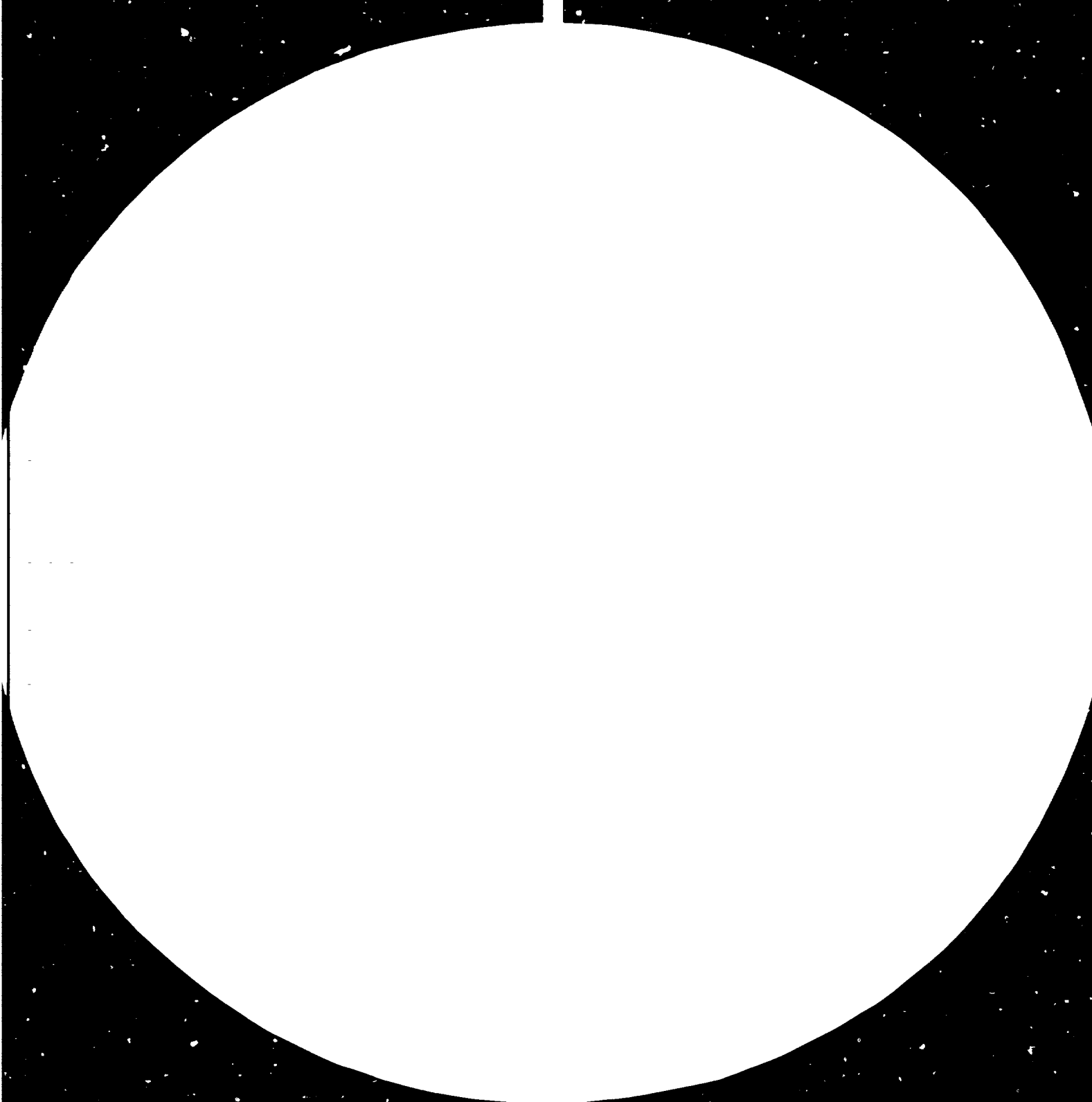


TABLE 1. The number of pixels in the 1000-m resolution image that are in the 1000-m resolution image but not in the 500-m resolution image. The number of pixels in the 500-m resolution image that are in the 500-m resolution image but not in the 1000-m resolution image is also shown.

Resolution	Number of pixels
1000 m	1000
500 m	1000
1000 m only	1000
500 m only	1000
Both	1000

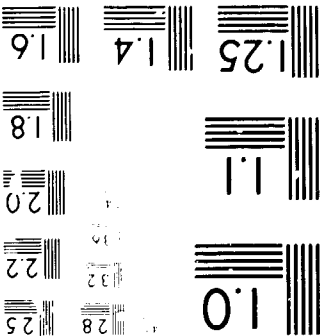


FIG. 1. Resolution test charts used in the experiment. The resolution of the patterns increases from top left to bottom right.

10976 - F

Distr. LIMITEE

UNIDO/IS.91/Rev.1*
9 décembre 1981

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Consultation ministérielle sur la coopération
industrielle entre pays islamiques

Islamabad (Pakistan), 14-17 février 1982

COOPERATION FINANCIERE EN VUE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
DANS LES PAYS ISLAMIQUES, EU EGARD EN PARTICULIER AU SECTEUR
DES BIENS D'EQUIPEMENT ET A CELUI DES INDUSTRIES MECANIQUES**

par
M. Flood***

* Il s'agit d'une version remaniée du document publié sous la cote
UNIDO/ICIS.91.

** Les vues exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne traduisent pas nécessairement celles du Secrétariat de l'ONUDI. Le présent document est la traduction d'un texte n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. Les appellations qui y sont employées et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

*** Economiste consultant, New York/Vienne.

V.81-33260

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>		<u>Page</u>
I.	L'INVESTISSEMENT DES RECETTES PETROLIERES DES PAYS ISLAMIQUES	4
	Pays qui absorbent beaucoup de capitaux	4
	Pays à excédent	4
	L'excédent et son investissement	6
II.	VERS UN MARCHE INTEGRE DES PAYS ISLAMIQUES	11
	Situation économique actuelle et future du marché islamique	11
	Les contraintes	12
	Etablissement d'un marché islamique intégré	12
III.	COOPERATION TRILATERALE ET FINANCEMENT DES PROJETS DANS LE SECTEUR DES BIENS D'EQUIPEMENT ET DANS CELUI DES INDUSTRIES MECANIQUES	13
	La contrainte économique sous-jacente	13
	Les différentes formes de coopération trilatérale	15
	Les avantages de la coopération trilatérale	15
	Inconvénients possibles	16
	Propositions concernant le renforcement des accords de coopération trilatérale	17
	Assurances contre les pertes indirectes	17
	Système de garantie concernant les investissements interislamiques	18
	Bourses de valeurs existant dans les pays islamiques	20
IV.	COENTREPRISES DANS LE SECTEUR DES BIENS D'EQUIPEMENT ET DANS CELUI DES INDUSTRIES MECANIQUES	20
V.	BANQUES DE DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS ISLAMIQUES	27
	Structure actuelle	27
	Développement futur	27
VI.	RESUME DES OPTIONS POSSIBLES SUR LE PLAN DE LA POLITIQUE GENERALE	29

TABLE DES MATIERES (suite)

		<u>Page</u>
ANNEXE I	Institutions nationales de financement du développement dans les pays islamiques	32
ANNEXE II	Le marché de la Conférence islamique, exportations totales	41
ANNEXE III	Le marché de la Conférence islamique, importations totales	42
ANNEXE IV	Le marché de la Conférence islamique, consommation d'acier	43
ANNEXE V	Le marché de la Conférence islamique : Production d'électricité et consommation d'énergie	44
ANNEXE VI	Volume de la production de quelques produits dans la communauté islamique et part dans la production mondiale (1976)	45
ANNEXE VII	Taux d'accroissement annuels moyens de la masse monétaire, du PNB et des prix à la consommation (1973-1978)	46
ANNEXE VIII	Bilan des banques centrales, 1978	47

I. L'INVESTISSEMENT DES RECETTES PETROLIERES DES PAYS ISLAMIQUES

Si les événements actuels font apparaître crûment les fissures existant dans l'édifice politique du monde islamique, il ne fait pas de doute qu'à long terme les réalités géo-économiques fondamentales prévaudront. La soudaine augmentation des recettes pétrolières des pays islamiques (voir le tableau 1 ci-après) constitue un des changements les plus spectaculaires de toute l'histoire financière, et l'accumulation continue de vastes richesses fiduciaires a beaucoup plus de poids que tout désaccord passager.

Pays qui absorbent beaucoup de capitaux

Huit des pays pétroliers islamiques - Algérie, Bahreïn, Gabon, Iran, Iraq, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne et Oman - ont une population nombreuse et/ou consacrent la plus grosse partie de leurs fonds à leurs propres programmes d'industrialisation. En fait, certains de ces pays, à commencer par l'Algérie et l'Iran, ont, ces dernières années, emprunté beaucoup de capitaux sur l'euromarché et auprès des banques internationales en général. Si ces huit pays, pris dans leur ensemble, disposent d'avoirs largement supérieurs à leurs dettes, ils entrent néanmoins dans la catégorie des "pays qui absorbent beaucoup de capitaux", les ressources qui leur restent pour le développement régional étant relativement modestes.

Pays à excédent

Les quatre autres pays pétroliers islamiques - Arabie saoudite, Koweït, Qatar et Emirats arabes unis - ont des revenus par habitant qui sont parmi les plus élevés dans le monde. D'après des estimations prudentes, le montant total des fonds qu'ils avaient accumulés était compris entre 250 et 300 milliards de dollars en 1980 (voir tableau 2 ci-après). C'est l'investissement de ces fonds qui donne au phénomène pétrolier des pays islamiques son caractère vraiment exceptionnel.

Tableau 1

Recettes annuelles des pays pétroliers islamiques

<u>Pays</u>	<u>Recettes</u> (milliards de dollars E.U.)				<u>Accroissement</u> (Pourcentage)
	<u>1974</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979^{a/}</u>	<u>1978-1979</u>
Arabie saoudite	22,6	38,6	34,6	57,7	67
Iraq	5,7	9,8	9,6	23,4	144
Iran	17,5	21,6	20,9	20,8	-
Jamabiriya arabe libyenne	6,0	8,9	8,6	16,3	90
Koweït	7,0	7,9	8,0	16,0	100
EAU	5,5	9,0	8,0	12,8	60
Algérie	3,7	4,3	4,6	8,8	91
Indonésie	3,3	4,7	4,8	9,1	69
Qatar	1,6	2,0	2,0	3,8	90
Gabon	-	0,6	0,5	1,4	180
Total	72,9	107,4	101,6	169,1	89,1

Source : Données tirées de Petroleum Economist, Londres, juin 1980.

a/ Chiffres provisoires.

Tableau 2

Investissements étrangers et revenus du capital
des pays islamiques à excédent,
en milliards de dollars des Etats-Unis

	<u>Investissements étrangers</u>		<u>Revenus du capital</u>	
	1978	1979	1978	1979
	(fin de la période)			
Arabie saoudite	75	85	6,0	7,5
Koweït	26	38	2,7	3,7
Emirats arabes unis	10	15	1,0	1,5
Qatar	3	3,5	0,2	0,3
Total	114	141,5	9,9	13,0

Source : Données tirées du Financial Times (sur la base d'une étude du Fonds monétaire arabe).

L'excédent et son investissement

Du fait de l'ampleur et de la diversité des investissements des pays islamiques, il est presque impossible d'en donner un aperçu exact, mais on peut néanmoins formuler un certain nombre de considérations générales à leur sujet.

- i) Le portefeuille islamique est constitué en majeure partie par des dépôts en euromonnaie (dont 75 % environ sont libellés en dollars des Etats-Unis) et par des bons du Trésor, des effets et des obligations d'institutions fédérales des Etats-Unis.
- ii) Les avoirs en yen japonais et en deutsche Mark augmentent rapidement. La majeure partie de ces avoirs est constituée par des obligations d'Etat à court terme non négociables dont le taux d'intérêt moyen est de 10 %.
- iii) Les placements aux Etats-Unis, au Japon et en République fédérale d'Allemagne sont constants ou en expansion, mais il s'agit essentiellement d'opérations provisoires effectuées surtout entre le moment où les recettes pétrolières sont perçues et celui où elles sont dépensées pour

des projets d'industrialisation et de développement. En revanche, les placements en livres sterlings ont perdu leur popularité en 1974-1975, et sont demeurés faibles depuis.

- iv) Plus de 10 milliards de dollars ont été consacrés à l'octroi de prêts au titre du mécanisme pétrolier du FMI et à l'achat d'obligations de la Banque mondiale ces dernières années.
- v) Les prêts directs et les prises de participation dans le secteur privé des pays de l'OCDE sont également en augmentation. Ainsi, l'Office monétaire saoudien aurait prêté des capitaux à AAT, Dow Chemical, IBM et Kimberley Clark tandis que le Koweït a pris une participation de 10 % dans la Metallgesellschaft, producteur de métaux non ferreux ayant son siège à Francfort, de 14 % dans Daimler Benz et de 25 % dans l'entreprise Korf Stahl, et a en outre racheté 15 % des avoirs de Volkswagen au Brésil. Par ailleurs, un groupe de financiers privés du Koweït a acheté à Paris un ensemble de locaux à usage de bureaux pour 550 millions de francs français, ce qui constituerait la plus importante transaction immobilière jamais réalisée en France.
- vi) Il est intéressant de noter que les pays islamiques à excédent ne manifestent officiellement que peu d'intérêt pour l'or. A la fin de 1979, les avoirs en or de l'Arabie saoudite, du Koweït et des Emirats arabes unis représentaient moins de 4 milliards de dollars, soit moins de 1 % des réserves mondiales. Bien entendu, il en va tout différemment pour les particuliers.
- vii) Enfin, et ce n'est pas le moins important, plus d'un tiers de l'excédent est consacré à des investissements dans les infrastructures et au financement de projets, tant localement qu'à l'étranger. Les pays à excédent ont lancé de vastes programmes pour développer leurs bases économiques en faisant porter principalement leurs efforts sur la fabrication de produits pétrochimiques et de phosphates et sur la promotion des industries légères et des industries liées à l'agriculture. Toutefois, les planificateurs de ces pays savent parfaitement que les capacités d'absorption sont beaucoup trop faibles pour assurer des débouchés suffisants à la production de leurs industries et que sur les marchés des pays déjà industrialisés la concurrence sera impitoyable. En conséquence, ils axent de plus en plus les investissements sur le

développement des marchés de leurs voisins islamiques et de leurs propres marchés de façon que leurs industries disposent de débouchés naturels lorsqu'elles commenceront à produire.

De toute évidence, les pays arabes islamiques à excédent font tout ce qu'ils peuvent pour éviter dans la mesure du possible une situation dans laquelle le processus de recyclage des capitaux reviendrait, comme l'a dit Yusif A. Sayigh, de l'OPAEP, "à tremper une éponge dans le réservoir de ressources pétrolières pour la presser ensuite et en asperger les marchés financiers occidentaux".

Ces efforts ont de nombreux aspects, ainsi qu'il ressort du tableau 3 ci-après. Ce tableau indique les accords de prêt conclus récemment avec des pays de la Conférence islamique par six institutions islamiques de développement :

Fonds d'Abou-Dhabi pour le développement économique des pays arabes (FADDEPA)

Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA)

Fonds arabe de développement économique et social (FADES)

Banque de développement islamique (BDI)

Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes (FKDEPA)

Fonds saoudien pour le développement (FSD)

Ces types de placements sont considérés comme bien plus judicieux à long terme que l'achat, dans les pays industrialisés, de biens immobiliers et d'actions dont la détention a déjà provoqué un conflit d'intérêts qui lui est inhérent - une double contrainte - du fait que les recettes pétrolières des pays de l'OPEP ne peuvent être mobilisées qu'aux dépens de la valeur de leurs propres investissements en dollars et au détriment de l'économie mondiale.

Tableau 3

Quelques prêts accordés récemment à des pays islamiques
pour leur développement

1 dinar koweïtien (DK) = 3,64 dollars
1 dinar islamique (DI) = 1 DTS = 1,30 dollar

1 riyal de l'Arabie saoudite (RAS) = 0,30 dollar
1 dirham des Emirats
arabes unis (D.EAU) = 0,27 dollar

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>Source de financement</u>	<u>Monnaie</u>	<u>Montant (millions)</u>
Algérie	Port de Djidjelli	FADES	DK	12,0
		BDI	dollar	7,5
Bahreïn	Centrale électrique avec turbines à gaz pour l'électrification	FADDEPA	D.EAU	20,0
		FADES	DK	5,0
		FSD	RAS	150,0
Bangladesh	Acquisition d'un navire marchand	BDI	dollar	6,0
Comores	Importation de produits raffinés du pétrole	BDI	dollar	2,5
E.A.U.	* Cimenterie de 530 000 t/an	BDI	dollar	10,0
Egypte	Aménagement du Canal de Suez	FADDEPA	D.EAU	60,0
Gambie	Importation d'engrais du Maroc	BDI	dollar	4,0
Guinée	* Cimenterie de 250 000 t/an	FADDEPA	D.EAU	16,0
		FADEA	dollar	4,85
Guinée-Bissau	* Complexe agro-industriel de Cumere	BDI	dollar	65,0
Haute-Volta	Etude de faisabilité pour l'installation de réservoirs de stockage de pétrole	BDI	dollar	0,097
Indonésie	* Cimenterie de 65 000 t/an	BDI	dollar	9,0
Jordanie	Centrale thermique/réseau de transport d'électricité	FADES	DK	5,9
		FKDEPA	DK	5,9
Liban	Port de Beyrouth Réseau d'électricité	FADDEPA	D.EAU	40,7
		FADDEPA	D.EAU	27,1
Malaisie	Port en eau profonde de Bintulu	BDI	DI	8,0

* Projet industriel

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>Source de financement</u>	<u>Monnaie</u>	<u>Montant (millions)</u>
Mali	Route Sevare-Gas	BDI	DI	6,3
Maroc	* Cimenterie de 3 500 t/jour	FADES	DK	9,0
Mauritanie*	Four électrique de 12 000 tonnes/an	FADDEPA	D.EAU	16,0
	* Aciérie			
	Agrandissement d'une école normale d'instituteurs	BDI	dollar	0,76
Niger	Etude de la route Niamey-Falingue	BDI	dollar	0,76
Oman	Centre de formation professionnelle	BDI	dollar	6,2
Ouganda	Etude de la route Arua-Koboko-Oraba	BDI	dollar	0,4
Pakistan	* Usine de fibres polyester	BDI	dollar	3,6
République* arabe syrienne	Centrale thermique de Banias	FADDEPA	D.EAU	56,0
	Grande route Tandur-Dir El-Zor	FADES	DK	6,0
		FKDEPA	DK	4,0
Sénégal	Route de 71 km, Ziguinchor-Cap Skirring	BDI	dollar	6,3
Sierra Leone	Extension du réseau électrique de Freetown	BADFA	dollar	5,0
Somalie	Achat d'un pétrolier et d'un cargo pour le transport du bétail.	BDI	dollar	7,0
Somalie	Production de sucre à Juba, 8 000 ha/70 000 tonnes par an	FSD	RAS	254,0
Soudan	Développement des chemins de fer	FADDEPA	D.EAU	40,0
		FADES	DK	5,0
	Matériel d'enseignement scientifique	FSD	RAS	12,3
Tunisie	Projets d'adduction d'eau	FKDEPA	DK	7,0
		FSD	RAS	317,5
	Ecole nationale d'ingénieurs (Gabès)	FSD	RAS	37,0
Turquie	Importation de 120 000 tonnes de carburant diesel	BDI	dollar	9,0
Yémen	* Etude de faisabilité concernant une cimenterie	BDI	dollar	0,4
	Développement des ports	FKDEPA	DK	2,4
	Etude sur les ressources en eau de Wadi Sihan	FKDEPA	DK	0,37
Yémen démocratique	Institut des sciences et des ressources de la mer	BDI	dollar	2,0

Source : FADES, Koweït.

II. VERS UN MARCHÉ INTEGRE DES PAYS ISLAMIQUES

Le monde islamique ne pourra retirer des avantages durables de l'évolution de l'ordre économique international que s'il édifie une base suffisamment solide pour assurer son avenir économique, lorsque les réserves pétrolières seront épuisées. Plutôt que de mettre en place à l'intérieur de leurs propres frontières une structure industrielle trop importante, entièrement tributaire des exportations vers les marchés mondiaux, les pays pétroliers islamiques auraient intérêt à coordonner leur développement industriel avec celui des pays islamiques dépourvus de ressources pétrolières.

Situation économique actuelle et future du marché islamique

On a établi la projection théorique ci-après de l'ensemble du marché islamique en calculant un certain nombre d'indicateurs économiques clefs pour chaque pays et en les comparant aux mêmes indicateurs pour un marché commun existant, à savoir la Communauté économique européenne (CEE) :

- i) Le monde islamique a une population de près de 650 millions d'habitants, qui est plus de deux fois supérieure à celle de la CEE;
- ii) Le taux de croissance du PNB dans les pays islamiques se situe à 5,1 % par an, soit 2,4 fois celui de la CEE (2,1 %);
- iii) Les exportations totales du monde islamique augmentent au rythme de 25,6 % contre 16,8 % dans le cas de la CEE, tandis que les importations s'accroissent au taux de 38,5 %, contre 16,4 % dans la CEE;
- iv) La production d'électricité a augmenté de 11,8 % par an, contre 4,3 % dans la CEE, et la consommation d'acier s'accroît de 11,9 % par an dans le monde islamique alors qu'elle baisse de 4,2 % dans la CEE;
- v) La balance commerciale des pays islamiques accuse un excédent de 32,4 milliards de dollars, alors que celle de la CEE est en déficit de 1,9 milliard de dollars.

Bien que cette rapidité de la croissance soit due au fait que les taux de base étaient plus faibles lorsque le développement économique a démarré, le rythme de développement du commerce et de l'industrie dans les Etats membres de la Conférence islamique est incontestablement aussi rapide, sinon plus rapide, que celui de toute autre région considérée dans son ensemble.

L'intégration économique du monde islamique aurait sans conteste des incidences internes et régionales beaucoup plus fortes, contribuant à accélérer de façon sensible la croissance, l'expansion de la production, l'augmentation du pouvoir d'achat et le relèvement des niveaux de vie.

Les contraintes

Les principales contraintes auxquelles on se heurte sont le sentiment d'insécurité qu'éprouvent les investisseurs éventuels, l'incertitude qui règne quant à la rentabilité et à la gestion des entreprises, ainsi que le manque de confiance en l'appréciation future du capital.

Toutefois, les moyens disponibles pour l'identification, l'élaboration et l'exécution des projets s'améliorent constamment. Un excellent départ a été pris dans ce domaine par les fonds islamiques régionaux, en particulier la Banque de développement islamique, le Fonds arabe de développement économique et social et la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, qui s'occupent activement d'améliorer les moyens de donner suite aux possibilités d'investissement. Il reste encore à faire cependant, et une forme possible d'assistance est exposée ci-après à propos des banques nationales de développement.

Etablissement d'un marché islamique intégré

L'intégration économique des pays en développement ne peut se réaliser que si deux conditions essentielles sont remplies : coordination efficace des politiques d'investissement des pays membres, et mise en place des moyens permettant d'indemniser ceux des participants à des programmes d'intégration qui tirent le moins d'avantages des différents projets entrepris. A l'heure actuelle, le financement de projets régionaux semble être, sur le plan opérationnel, le meilleur moyen de coordonner les politiques d'investissement et d'assurer l'intégration des pays islamiques. L'apport de capitaux extérieurs et de technologies étrangères pourrait être la meilleure façon d'organiser la coopération dans le cas de participants à des programmes d'intégration qui pourraient s'estimer désavantagés par des projets régionaux. Si certains programmes régionaux n'ont eu jusqu'à présent qu'un succès limité, on peut en voir la raison dans le fait qu'ils ont été mis au point exclusivement dans les limites d'un groupe régional, sans participation extérieure. Or, si les efforts de développement visaient à combiner les moyens financiers extérieurs et les technologies étrangères à l'impulsion intérieure et à la volonté politique de réaliser la cohésion régionale, on pourrait fort bien alors avoir trouvé une formule efficace d'intégration.

III. COOPERATION TRILATERALE ET FINANCEMENT DES PROJETS DANS LE SECTEUR DES BIENS D'EQUIPEMENT ET DANS CELUI DES INDUSTRIES MECANIQUES

La contrainte économique sous-jacente

L'association entre les pays pétroliers islamiques et le reste du monde islamique peut fournir certains des facteurs nécessaires à l'industrialisation. Les pays pétroliers peuvent apporter des capitaux et les autres des travailleurs qualifiés, des débouchés correspondant à la demande de leur population et toutes matières premières dont ils peuvent disposer. Malgré cela, il faut encore toute une série d'autres facteurs de production : des techniques de fabrication, des usines et de l'équipement, des cadres pour les travaux de construction et la gestion de la production, ainsi que des spécialistes de la commercialisation. Pour l'instant tout cela doit être recherché auprès des pays industrialisés et, dans quelques cas seulement, auprès des pays en développement relativement avancés. Il est donc inévitable que l'association entre les Etats islamiques qui ont du pétrole et ceux qui n'en ont pas exige pendant quelque temps encore le concours d'une troisième source qui fournira les facteurs de production manquants, ce qui mènera à une relation triangulaire entre un pays disposant d'un excédent de capitaux, un pays disposant d'un excédent de technologie (qui pourrait être un pays en développement) et un pays en développement qui n'a ni capitaux ni technologie en trop.

La prolifération des projets trilatéraux dans le monde islamique est une tendance importante, car elle prouve que les réalités économiques fondamentales peuvent l'emporter sur les difficultés inhérentes à la constitution, par voie de négociation, d'entreprises transnationales coopératives. Les projets trilatéraux sont de plus en plus nombreux, et leur taille, leur complexité et leur ingéniosité ne cessent de croître. La volonté manifestée par un certain nombre de partenaires de joindre leurs forces pour surmonter des obstacles tels que les coûts, les distances et les risques, ainsi que les problèmes de technologie et de commercialisation, se traduit par un effet de symbiose dans lequel l'action simultanée des différentes parties en cause aboutit à des résultats globaux qu'aucune de ces parties n'aurait pu espérer obtenir si elle avait agi seule. Une diversité d'intérêts étroitement liés peut rendre profitables des projets qui, sinon, n'auraient jamais dépassé le stade du bureau d'études. De nouvelles forces économiques mondiales entrent en jeu pour obliger les entreprises publiques et privées à agir de concert et à combiner leurs efforts sur le plan multinational, du fait que la coopération trilatérale avec d'autres est la meilleure manière d'atteindre les objectifs qu'elles visent.

Dans les accords de coopération trilatérale qui prennent actuellement forme, les institutions nationales de financement du développement viennent appuyer la politique des fonds islamiques, axée sur le financement de projets, en affectant leurs crédits ou en consacrant leurs fonds d'affectation spéciale à certains secteurs et programmes importants du pays où elles exercent leur activité. Ces banques nationales de développement assument donc deux fonctions stratégiques :

- i) Accroître la capacité d'absorption des pays bénéficiaires et;
- ii) Permettre aux fonds islamiques régionaux d'avoir un impact opérationnel plus marqué et plus rapide, sans être trop impliquée dans les plans de développement de tel ou tel pays.

La participation des institutions financières nationales de développement à des accords de coopération trilatérale donne aussi davantage de crédibilité au projet local et contribue à en renforcer la gestion, ce qui devrait non seulement conférer plus de sécurité aux investissements effectués par des organismes extérieurs, mais aussi améliorer la rentabilité du projet. En bref, la coopération des institutions financières de développement à des projets trilatéraux renforce sensiblement la confiance des investisseurs.

De ce fait, les opérations des institutions financières de développement jouent également un rôle spécial dans le cadre de l'assistance au développement des pays islamiques. Bien que les institutions financières nationales de développement ne soient souvent qu'un élément de l'infrastructure financière, elles jouent un rôle important comme catalyseur. Afin de poursuivre leurs activités de développement à l'échelle appropriée, les intermédiaires financiers les mieux établis et les plus expérimentés qui oeuvrent en faveur du développement devront explorer la possibilité d'attirer non seulement les excédents de capitaux dont disposent les pays islamiques, mais aussi une plus grande part des fonds d'institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et les Banques asiatique et africaine de développement. Une telle mobilisation des moyens financiers internationaux est entièrement conforme au concept de "complémentarité" appliqué par les fonds islamiques régionaux.

Les différentes formes de coopération trilatérale

On peut concevoir trois formes de coopération trilatérale :

- i) La première correspond à la forme traditionnelle des accords trilatéraux d'assistance : il s'agit d'un cofinancement des projets de développement du secteur public, avec la collaboration d'une institution islamique nationale ou régionale de développement.
- ii) La deuxième consiste à aborder d'une manière plus intégrée le développement d'une zone géographique ou d'un secteur économique, ou encore les programmes multinationaux, régionaux et sous-régionaux du Tiers monde, avec l'assistance des pays islamiques qui disposent d'abondantes ressources pétrolières. Elle couvre également la coopération entre les fonds islamiques et les banques nationales de développement qui s'intéressent à des secteurs et à des domaines particuliers dans les pays bénéficiaires.
- iii) La troisième forme, qui fait seulement son apparition, peut être qualifiée d'approche institutionnalisée et coordonnée et consiste à mettre en place, dans un cadre institutionnel, des mécanismes d'élaboration et d'exécution des programmes. Cette forme de coopération a un effet multiplicateur sur le volume et l'impact des ressources, tant publiques que privées, dont dispose le monde en développement, et elle contribue aussi à stabiliser le nouvel équilibre des intérêts qui découle de l'évolution structurelle des relations économiques.

Les avantages de la coopération trilatérale

Parmi les nombreux avantages que la coopération trilatérale présente pour toutes les parties intéressées, il convient de souligner que :

- i) Le pays hôte a la garantie que les partenaires qui fournissent la technologie et les moyens financiers nécessaires ont tout intérêt, et ce, durablement, à voir le projet réussir du fait qu'ils y participent.
- ii) En conséquence, le partenaire qui fournit les moyens financiers et le pays hôte ont l'assurance qu'ils démarreront avec des installations et du matériel correspondant à la technologie appropriée et qu'ils bénéficieront aussi des résultats des travaux de recherche-développement.

- iii) Les entreprises trilatérales attirent les autres sources possibles de financement. Les banques internationales, régionales et nationales de développement, ainsi que les bailleurs de fonds privés, préfèrent participer au financement de projets multinationaux parce que les garanties transnationales sont plus larges et réduisent par conséquent à un minimum absolu les risques qu'ils peuvent courir.
- iv) Les trois partenaires peuvent tous faire de leur projet un fournisseur régional de l'ensemble du marché islamique.
- v) Le pays hôte peut tirer parti de l'entreprise (comme la Jordanie le fait avec son projet de production d'engrais phosphatés) pour renforcer d'autres secteurs de l'industrie nationale en accordant des concessions sur les prix de revient aux fabricants locaux qui, non seulement vendent davantage, mais acquièrent des connaissances précieuses grâce à leur association avec d'importants fournisseurs internationaux de produits industriels.
- vi) Les projets auxquels participent des partenaires des pays à économie de marché et des pays à économie planifiée peuvent aussi assurer un certain nombre d'avantages à toutes les parties, notamment dans l'exécution des accords bilatéraux de compensation conclus entre les pouvoirs publics.
- vii) Le projet ainsi entrepris peut servir de programme de formation interne de cadres et de techniciens dans le pays hôte.

Inconvénients possibles

Certains pays en développement bénéficiaires ont exprimé la crainte que la coopération trilatérale n'aboutisse à une répartition de la plus grosse part des bénéfices entre le partenaire industrialisé et celui qui finance, eux-mêmes n'en recevant que la portion congrue. Que cette crainte soit fondée ou non, cela dépend de chaque projet et des dispositions de l'arrangement conclu. En principe, cependant, on peut faire valoir qu'un arrangement trilatéral aura éventuellement des inconvénients pour le pays bénéficiaire parce que le partenaire du pays industrialisé pourrait demander trop cher pour les installations et l'équipement, les matières premières ou les éléments à fournir en permanence, ou encore au titre des redevances et honoraires. Une autre crainte fort compréhensible est celle de voir sous-estimer le prix des produits exportés par l'usine vers le pays industrialisé associé. De telles appréhensions sont cependant de plus en plus en voie d'être surmontées.

Propositions concernant le renforcement des accords de coopération trilatérale

Le système de coopération trilatérale n'est nullement parfait, et l'ONUUDI s'intéresse beaucoup aux améliorations qui pourraient lui être apportées et aux garanties à offrir aux pays en développement bénéficiaires. On pourrait formuler à cette fin les suggestions suivantes :

Assurance contre les pertes indirectes

Un pays en développement qui acquiert à grands frais des installations manufacturières tiendra tout particulièrement à ce que ces installations soient construites de manière satisfaisante, dans les délais prévus, aux prix convenus et, surtout, en accord avec les garanties de bonne exécution stipulées dans le contrat. L'acheteur escompte et suppose qu'au stade de son exploitation commerciale, l'usine fonctionnera conformément aux critères de plein rendement fixé dans les clauses contractuelles initiales.

Cependant, l'évaluation de plusieurs contrats internationaux conclus récemment montre qu'assez souvent les acheteurs de pays en développement ont été déçus par l'usine et la technologie acquises auprès de fournisseurs étrangers. De plus, dans certains cas, l'acheteur a dû supporter le gros des pertes et dommages résultant, directement ou indirectement, du fait que le fonctionnement de l'usine ne donnait pas entièrement, voire pas du tout, satisfaction.

De nombreux contrats internationaux prévoient une pénalisation du vendeur/fournisseur lorsque les installations ne fonctionnent pas correctement ou que l'équipement accuse des défaillances. Malgré ces dispositions, cependant, l'acheteur - en particulier dans un pays en développement - se trouve souvent sans protection lorsque l'usine, après avoir atteint certains niveaux de performance technique au cours des essais "de fiabilité ou d'acceptation", ne parvient pas par la suite à atteindre le niveau ou la qualité de production qui étaient prévus. Dans de telles circonstances, le barème de pénalisation prévu au contrat compense difficilement les immenses pertes qui en résultent directement pour l'acheteur, et indirectement pour l'ensemble du pays.

Les critères à appliquer pour le calcul des primes et certains autres aspects financiers et juridiques complexes sont actuellement en discussion. En raison de l'importante relation de cause à effet qui existe entre les conditions et modalités des contrats et la réussite du système, il a été suggéré que l'administration du programme soit centralisée sous le contrôle d'une organisation intergouvernementale patronnée par les Nations Unies. Si un tel système pouvait être

lançé dans de bonnes conditions, il contribuerait pour beaucoup à protéger les pays en développement qui acquièrent de nouvelles installations de production en achetant des usines, de l'équipement et de la technologie aux pays industrialisés. Ce faisant, il aidera sérieusement à donner un sentiment de sécurité aux banques de développement et à renforcer la notion de coopération trilatérale.

Systemes de garantie concernant les investissements interislamiques

Les nouveaux centres financiers du monde islamique ont stimulé le développement de toute une série de mécanismes juridiques et institutionnels facilitant les mouvements de capitaux entre pays islamiques riches et pauvres.

Il reste aux gouvernements des pays islamiques à adopter un code des investissements interislamiques. Il existe néanmoins un "Accord concernant les investissements et les mouvements de capitaux parmi les Etats arabes". Cet instrument juridique a été approuvé par le Conseil de l'unité économique arabe (CUEA) en 1970 et amendé en 1973 et 1975. L'accord en question définit comme suit les principes fondamentaux régissant les investissements entre pays arabes :

- a) Les capitaux arabes islamiques doivent être distincts des autres formes de capitaux et d'investissements étrangers;
- b) Les investissements arabes islamiques doivent recevoir un traitement prioritaire;
- c) Il convient d'encourager les investissements arabes islamiques dans des coentreprises islamiques en tant que moyen de promouvoir l'intégration économique;
- d) Les conditions et les règles d'investissement, ainsi que les secteurs ouverts aux investissements arabes islamiques à l'étranger, seront déterminés par les Etats membres du CUEA et notification en sera faite au secrétariat général du CUEA;
- e) Les investissements arabes islamiques doivent être traités comme des investissements nationaux;
- f) Les investissements arabes islamiques doivent bénéficier au moins des mêmes avantages que les autres investissements étrangers;
- g) La nationalisation et la confiscation de certains investissements arabes islamiques sont interdites à moins d'avoir été approuvées par les pays hôtes islamiques.

On a estimé que l'un des principaux obstacles aux mouvements de capitaux privés entre pays islamiques riches et pauvres était l'absence de toute assurance couvrant les risques non commerciaux. C'est pourquoi un système de garantie des investissements interarabes a été institutionnalisé. Les objectifs de la Société interarabe de garantie des investissements (IAIGC), créée en 1972 au Koweït, étaient doubles :

- i) Couvrir les investissements à forte participation arabe islamique par une assurance contre les pertes résultant de risques non commerciaux;
- ii) Promouvoir le transfert de capitaux à l'intérieur de la région arabe islamique, en particulier pour le financement de projets interarabes.

Les opérations de garantie portent sur trois types de risques non commerciaux :
i) nationalisation et confiscation; ii) non-transférabilité du principal et des dividendes; iii) pertes causées par la guerre ou par des perturbations de l'ordre public.

Deux caractéristiques fondamentales du système interarabe de garantie présentent un intérêt particulier :

- i) Ce système combine deux rôles complémentaires en ce qui concerne les investissements : un rôle passif par l'octroi de garanties, et un rôle actif par la promotion des projets;
- ii) La Charte prévoit la coopération avec les institutions régionales et internationales et avec les institutions nationales des pays industrialisés. L'article 17 exige uniquement une participation arabe islamique importante aux projets, et cette disposition ouvre la porte aux arrangements trilatéraux.

De ce fait, le système arabe islamique de garantie joue déjà un rôle important dans la promotion du courant de capitaux entre certains pays arabes islamiques exportateurs de capitaux et les pays bénéficiaires, ce qui encourage directement le secteur privé et le secteur public à prendre l'initiative d'investir dans le développement et, indirectement, dans des projets intéressant plusieurs participants. Le bénéfice de ce système pourrait être étendu à certains autres pays islamiques ou à l'ensemble de ces pays.

Bourses de valeurs existant dans les pays islamiques

A l'heure actuelle le monde islamique dispose de 14 bourses de valeurs :

Bahreïn - Manama	Malaisie - Kuala Lumpur
Egypte - Alexandrie et Le Caire	Maroc - Casablanca
Indonésie - Djakarta	Pakistan - Lahore et Karachi
Iran - Téhéran	Tunisie - Tunis
Jordanie - Amman	Turquie - Istanbul
Koweït - Koweït	
Liban - Beyrouth	

La bourse des valeurs du Koweït, qui existe maintenant depuis 25 ans, est la seule à fonctionner dans un pays à excédent. Se plaçant au huitième rang dans le monde, le Suk al-awarag - "le marché au papier", comme les Koweïtiens l'appellent - a réalisé en 1981 des transactions d'un montant de l'ordre de 56 milliards de dollars, bien que 39 sociétés seulement y soient cotées.

La mise en place d'autres bourses de valeurs dans les pays islamiques augmenterait la liquidité, la mobilité et l'indépendance des ressources publiques et privées pour les investissements directs.

IV. COENTREPRISES DANS LE SECTEUR DES BIENS D'EQUIPEMENT ET DANS CELUI DES INDUSTRIES MECANQUES

"Quelle impression cela fait-il de pouvoir développer une économie sans aucune contrainte financière ?
Eh bien, cela vous aide à identifier toutes les autres contraintes."

Cheik Hisham Nazer
Ministre de la planification
Royaume d'Arabie saoudite

Les Etats pétroliers islamiques concentrent leurs efforts de développement sur les projets à forte intensité capital et d'énergie dans les domaines suivants :

Aluminium	Liquides de gaz naturel
Engrais	Produits pétrochimiques
Gaz naturel liquéfié	Acier

(voir tableau 4 ci-après)

Tableau 4

GRANDES USINES DE TRAITEMENT ET INDUSTRIES LOURDES DANS QUELQUES PAYS ARABES ISLAMIQUES,
LES PARTENAIRES ACTUELS ET POTENTIELS ET, LE CAS ECHUEANT, LA REPARTITION DU CAPITAL

		A - Installations dont la production démarre ou qui sont déjà en service		B - Installations en construction ou faisant l'objet de contrats fermes		C - Installations au stade des études techniques ou pour lesquelles les négociations sont bien avancées		D - Installations au stade des études préliminaires	
Population (estimation)	Réserves de pétrole (milliards de barils)	Recettes pétrolières (milliards de dollars)	Produits pétrochimiques	Engrais	LOW	GWL	Raffineries travaillant pour l'exportation	Aluminium	Acier
ARABIE SAOUDITE	7 millions	165,7	36,7 (1978)	1-B Mitsubishi + C. Itoh + autre 50 %/Saudi Arabia Basic Industries Co. (SABIC) 50 % 1-C Mitsubishi + autre 50 %/SABIC 50 % 1-C U.S. Shell/SABIC 1-C Mobil/SABIC 1-C Dow Chemical Co./SABIC 1-C Exxon/SABIC 1-D Celanese + Texas Eastern/SABIC (Toutes les usines sont à Jubail sauf celle de Mobil qui est à Yanbu)	1-A Saudi Arabia Fertilizer Co./ (Safco) 1-B †Occidental (Chef de file) 1-C Taiwan Fertilizer Co./ SABIC (La TFC achète 60 % de la production)	1-A ARAMCO (propriétaire) 1-B (Mrs Tanura) 1-C (Jubail) 1-C (Yanbu)	1-A ARAMCO (propriétaire) 1-C Royal Dutch Shell/Petromin (Jubail) 1-C Caltex/Petromin (Jubail) 1-C Mobil/Petromin (Yanbu) (Répartition 50-50 dans tous les cas)	1-B *Korf Stahl 20 % SABIC 80 % (Jubail) 1-D Southwire/SABIC (Jubail)	
KOWEÏT	1,2 million	56,2	9,5 (1978)	2-D Petrochemical Industries Co.	† EDFJ/PIG Kuwait Chemical Fertilizer Co. qui fait maintenant partie de la Petrochemical Industries Co.	2-A	1-A Kuwait Oil Co (Mina al Ahmadi) 1-A Kuwait National Petroleum Co. (Shuaiba) 1-D †		1 21
BAHREÏN	280 000	0,25	0,45 (1978)	1-D Coentreprise Bahreïn/Koweït			1-A Caltex (propriétaire) (Sitra) Kaiser et Eraton + SABIC 20 % 1-A Aluminium Bahreïn (ALBA)		

	Population (estimation)	Réserves de pétrole (milliards de barils)	Recettes pétrolières (milliards de dollars)	Produits pétrochimiques	Engrais	LGN	GNL	Raffineries travaillant pour l'exportation	Aluminium	Acier
QATAR	0,2 million	4	2,2 (1978)	1-B C et Chimie 16 %/ 1-D Qatar General Petroleum 84 % (Umm Said)	1-A Qatar Fertiliser/ 1-B Morsk Hydro (Umm Said)	2-B †	§			1-A Kabe Steel/ Qata Govt. 1-D † (Inaco) (Umm Said)
ABU DHABI**	30	880 000	8,7 (1978)	§	1-D Abu Dhabi National Oil Co. (ADNOC) 100 % (Ruwais)	1-B Parter 2 %/ ADNOC 68 % (Ruwais)	Shell 15 % + Total 15 % + 1-A Mitsui 22 % + Bridgestone 2 %/ ADNOC 51 % (Ruwais)	British Petroleum 16 % + Total 8 % + 1-B (Maître d'oeuvre) ADNOC (Ruwais)		
DUBAI**	1,3					1-A Sunningdale 20 %/ Dubai Natural Gas Co. (Dugas) 80 % (Jebel Ali)			Alcan-Southwire 7,5 % + 1-A Nissho Iwai 7,5 %/ local 5% + Dubai Aluminium (Dubai) 80 % (Jebel Ali)	

* L'usine sidérurgique saoudienne travaillera surtout pour le marché intérieur et celle du Qatar exportera vers d'autres pays du Golfe.
† Projets d'agrandissement. ‡ Une usine est actuellement reconstruite à la suite d'une explosion qui s'est produite en 1977.
§ Il existe des plans à très long terme dans le domaine des produits pétrochimiques à Abou Dhabi et dans celui du GNL au Qatar.
¶ Le Koweït ne prend pas de partenaires occidentaux.
|| L'Arabie saoudite exige que les partenaires étrangers prennent une participation d'au moins 20 %; dans certains cas, les sociétés étrangères doivent s'engager à acheter une partie de la production.
** Abou Dhabi est le principal producteur de GNL et de LGN (file de Daz) des EAU, et à Ruwais, la production de LGN est un projet de développement prioritaire.
À Dubai, une partie de la production sera utilisée par la fonderie d'aluminium et le reste sera exporté.

Source : Financial Times, janvier 1980

Les autres investissements d'un montant de l'ordre de 15 millions de dollars portent notamment sur la création d'usines dans les domaines suivants :

Blocs et carreaux de ciment	Acide pour accumulateurs
Briques	Aluminium galvanisé
Traitement de la viande	Verre
Produits laitiers	Meubles
Tuyaux en acier	Tuyaux en amiante-ciment
Tuyaux en matière plastique	Embouteillage de boissons non alcooliques

Les résultats obtenus par les usines créées sont encourageants. Ainsi, en Arabie saoudite, les usines d'engrais se révèlent très profitables et l'expérience acquise grâce à l'exploitation d'usines existantes - le processus d'apprentissage - permet de penser que les projets de la nouvelle génération seront "viabls" dès leur création.

Il convient cependant de rappeler que les grandes coentreprises industrielles combinant les apports de trois parties - institutions financières, islamiques, participants publics et privés des pays industrialisés, et main-d'oeuvre et ressources des pays islamiques non pétroliers - n'ont commencé à voir le jour que ces dernières années. Il convient de souligner aussi que cette conception trilatérale du développement industriel en est encore aux premiers stades de la mise à l'épreuve. Le complexe égyptien Talkha II a vu se combiner des fonds islamiques et des fonds de l'IDA avec des services de sous-traitance du Royaume-Uni et de l'Italie, tandis que pour l'entreprise géante Ashuganj du Bangladesh, il a été fait appel aux connaissances spécialisées de l'Iran, de la République fédérale d'Allemagne, de la Suisse, de l'USAID, de l'IDA, de la BASD et du Royaume-Uni en matière d'études techniques et d'ingénierie. Il est incontestable que les membres des équipes qui ont monté ces entreprises complexes ont tiré beaucoup d'enseignements de leurs relations mutuelles, et l'on voit déjà apparaître des experts de la mise en place d'"ensembles" multilatéraux. Il faut cependant répéter que la coopération trilatérale dans le domaine de l'industrie lourde nécessite une forte dose d'empirisme (la coopération bilatérale à d'importants projets peut déjà être elle-même assez difficile), et qu'aucun partenaire éventuel ne devrait s'attendre à une panacée, mais à une participation à un processus très prometteur qui, toutefois, en est encore aux premiers stades de son évolution.

Depuis 10 ans, l'ONUDI mène des activités liées à la détermination des projets industriels réalisables et à l'échange d'informations sur les projets qui sont dans la filière ou qui sont déjà sérieusement pris en considération en vue d'un financement multilatéral.

En accord avec les objectifs de la présente Conférence, l'ONUDI a établi une liste de projets industriels qu'il est question d'organiser sous forme d'entreprises coopératives dans des pays islamiques non pétroliers (voir le tableau 5 ci-après). Les données ont été fournies par les promoteurs des projets (privés et/ou publics), et elles sont publiées par le service du programme de coopération en matière d'investissements, organe de l'ONUDI qui met régulièrement à jour les données reçues.

Les 13 propositions énumérées donnent une idée générale du type de projets qui sont envisagés dans les pays islamiques. Les projets de ce genre comportent des avantages mais aussi des risques. Leur succès ne peut être assuré que si on les aborde avec le souci d'harmoniser les intérêts. Il n'est pas question que le plus fort des partenaires éventuels gagne tout car, pour que la coopération trilatérale donne de bons résultats, chacun des partenaires doit y gagner quelque chose, sinon tous seront perdants à long terme.

Pour que les coentreprises dans le secteur des biens d'équipement et les industries mécaniques voient effectivement le jour, il faut disposer d'informations et d'études suffisantes sur les capacités existantes, la façon dont elles sont utilisées, les problèmes rencontrés, les possibilités offertes et les marchés. A cette fin, il faudrait faire appel aux institutions régionales islamiques du financement du développement, comme la BDI, le FKDEPA, etc., ainsi qu'aux institutions nationales de financement du développement pour la préparation des études en question en vue de l'étape suivante qui est celle de l'élaboration de nouveaux projets et de leur promotion. L'ONUDI a aidé d'autres groupements régionaux à élaborer et exécuter des programmes de développement dans le secteur des biens d'équipement et les industries mécaniques. La création d'un marché islamique intégré et le resserrement de la coopération financière trilatérale et bilatérale facilitera encore ce processus; ainsi, la BDI, qui finance déjà le commerce islamique, pourrait aussi tenter de financer celui des biens d'équipement et des produits des industries mécaniques.

Tableau 5

Propositions de projets industriels intéressant
certains pays islamiques non pétroliers*

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>Coût total du projet, y compris le fonds de roulement (millions de dollars des E.U.)</u>	<u>Contribution étrangère requis</u>
1. Bangladesh	Usine pour la production de 325 t/j de clinker de ciment Portland et de 400 t/j d'acide sulfurique	36,2	Crédits fournisseur, technologie, matériel et formation
2. République- Unie du Cameroun	Complexe pour la production de textiles de coton	28,2	Participation au capital, technologie, connaissances techniques et commerciales
3. Guinée	Fabrique de piles sèches et d'accumulateurs d'automobile	5,2	Crédits fournisseur, formation générale et connaissances commerciales
4. Indonésie	Usine de pâtes Kraft blanchies de 165 000 t/an	185,0	Crédits fournisseur, licences et connaissances spécialisées
5. Indonésie	Usine de produits réfractaires de 15 000 à 20 000 t/an	20,0	Participation au capital, crédits fournisseur, technologie et formation
6. Malaisie	400 000 m ² /an de carreaux en céramique	5,0	Coentreprise, projet clefs en main
7. Mali	Fabrique de chaussures, 375 000 à 500 000 paires/an	7,75	Coentreprise, gestion connaissances techniques et commerciales
8. Maurice	Production de 750 t/an de furfural à partir de bagasse locale	2,0	Coentreprise, gestion, connaissances techniques et commerciales
9. Sénégal	Production de 400 t/an de bandes de coton pour pansements	3,33	Participation au capital, crédits fournisseur, technologie et connaissances spécialisées dans différents domaines

* Ces projets ont été choisis sur une liste établie par le Programme de coopération en matière d'investissements de l'ONUDI.

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	Coût total du projet, y compris le fonds de roulement (millions de dollars des E.U.)	<u>Contribution étrangère requise</u>
10. Sierra Leone	Usine de 30 000 t/an pour la production de sucre de canne blanc, brut et raffiné	125,3	Crédits fournisseur, gestion, formation et connaissances techniques
11. Somalie	Cimenterie de 100 000 t/an	22,25	Crédits fournisseur, gestion, formation et connaissances techniques
12. Soudan	Usine pour la production de 23 t/j de panneaux de particules à partir de bagasse	5,0	Coentreprise, crédits fournisseur, étude de faisabilité, licences et connaissances techniques
13. Haute-Volta	Usine pour la production de 40 000 à 50 000 batteries d'automobile et accumulateurs téléphoniques par an	1,5	Participation au capital, crédits fournisseur, connaissances techniques et formation

V. BANQUES DE DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS ISLAMIQUES

Structure actuelle

Cinq institutions financières régionales pour le développement et 25 institutions nationales ont été créées dans le monde islamique (voir l'annexe I), en plus d'un certain nombre de banques commerciales locales qui s'occupent activement de financer le développement. Dans le passé récent, les fonds islamiques de développement ont en général manifesté une préférence marquée pour l'octroi de prêts à des projets, au lieu de fournir une assistance d'ordre général pour la balance des paiements ou d'octroyer des prêts pour tel ou tel programme. Ils considèrent en général que l'assistance à des projets permet de répartir d'une manière plus efficace les fonds à consacrer au développement et qu'elle exerce une influence socio-économique plus directe par l'intermédiaire du processus de développement.

Si l'octroi de prêts pour des projets laisse sans aucun doute une plus grande latitude pour l'adoption de décisions optimales en matière d'investissement dans tel ou tel cas particulier, il est cependant évident que, si le volume de l'assistance islamique doit s'accroître, il sera nécessaire de compléter l'assistance aux projets par l'octroi de prêts pour des programmes. Un des principaux objectifs de cette aide est la "complémentarité", c'est-à-dire que l'assistance fournie ne devrait pas simplement remplacer les ressources traditionnelles, mais venir s'ajouter au volume total des capitaux investis dans le monde islamique. Les fonds islamiques régionaux, par conséquent, ne contribuent en général à l'octroi de prêts pour des programmes que si les pays industrialisés et les organismes financiers internationaux y participent sensiblement les uns et les autres (en ce qui concerne l'évaluation, le financement, la technologie, la gestion, la recherche de débouchés, etc.). Les pays islamiques doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour renforcer leur infrastructure institutionnelle, en particulier leurs institutions nationales de financement du développement, afin d'assurer l'absorption efficace de ces fonds supplémentaires et leur affectation à des secteurs qui offrent les meilleures perspectives de développement. Une approche intégrée de ce genre offre de plus grandes chances de succès dans la réalisation d'objectifs communs de développement, grâce au partage des risques et à une participation plus large.

Outre que les banques nationales de développement contribuent à canaliser vers les pays islamiques non pétroliers les fonds islamiques destinés à l'octroi de prêts pour des programmes ou des secteurs particuliers, elles aident aussi à diversifier les ressources disponibles pour l'élaboration et la mise en oeuvre des projets. De plus, ce sont des intermédiaires parfaits pour l'octroi d'une assistance financière aux petites et moyennes entreprises, ce qui contribue à développer l'esprit d'initiative dans le secteur privé ainsi qu'à répartir d'une manière plus uniforme les avantages sociaux de l'industrialisation.

Parmi les fonds arabes, le Fonds koweïtien a aidé très activement les banques nationales de développement parce qu'il estime qu'elles s'acquittent de certaines fonctions essentielles en matière de développement, par exemple des fonctions suivantes :

- Canaliser le crédit institutionnel vers les petites et moyennes entreprises manufacturières;
- Promouvoir le secteur privé à des fins de développement;
- Redistribuer l'aide au développement dans toutes les couches de la société;
- Encourager la formation de chefs d'entreprise et de main-d'oeuvre pour les entreprises industrielles;
- Aider à élaborer et à perfectionner un mécanisme efficace d'évaluation ainsi que des critères de sélection économique;
- Promouvoir le renforcement des institutions au niveau national.

Développement futur

Le regroupement régional des institutions financières nationales de développement qui s'est effectué en Amérique latine, en Afrique et, plus récemment, dans la région de l'Asie et du Pacifique pourrait servir d'exemple aux institutions islamiques nationales de développement, et les banques nationales de développement pourraient faire en sorte que les fonds islamiques de développement soient à même de participer à leur capital et à l'orientation de leur politique générale. Un tel geste contribuerait pour beaucoup à satisfaire une condition essentielle, qui est d'améliorer la confiance que les investisseurs ont dans la gestion, la rentabilité et la sécurité financière de projets industriels des pays islamiques

non pétroliers qui reçoivent des fonds islamiques pour leur développement. La participation de fonds islamiques régionaux au capital et à la direction des banques nationales de développement des pays islamiques donnerait à ces fonds l'impression plus nette d'appartenir à une même famille et renforcerait leur confiance en l'avenir et en la sécurité du portefeuille d'investissements. Cette liaison multinationale des institutions bancaires de développement sur toute l'étendue du monde islamique aurait aussi pour effet d'encourager automatiquement la coordination régionale des décisions en matière d'investissement.

VI. RESUME DES OPTIONS POSSIBLES SUR LE PLAN DE LA POLITIQUE GENERALE

Dans un discours qu'il a prononcé en 1978 à Munich (République fédérale d'Allemagne) devant la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie, le Professeur W. Leontief, Lauréat du prix Nobel, a souligné que :

"La hausse sans précédent du prix du pétrole a provoqué une forte augmentation des sommes que les pays peu développés exportateurs de pétrole reçoivent actuellement et continueront de recevoir pendant de nombreuses années des pays industrialisés avancés qui importent ce pétrole. Si une part non négligeable de l'excédent éventuel de la balance des paiements est consacrée au financement des importations courantes, ce qui permet aux pays exportateurs de pétrole de relever rapidement le niveau de leur consommation et de leurs investissements intérieurs, une part importante de cet excédent reprend sous la forme de prêts le chemin des pays industrialisés. Cela met ces derniers pays en mesure de maintenir leurs investissements intérieurs et leur consommation à un niveau plus élevé que celui qu'ils pourraient se permettre s'il leur fallait payer leurs importations coûteuses de pétrole par un accroissement de leurs exportations.

Or, si l'excédent commercial acquis par les pays exportateurs de pétrole (excédent qui retourne à l'heure actuelle vers les pays industrialisés développés sous la forme d'investissement de capitaux et de prêts) avait au contraire été prêté aux pays peu développés pauvres ou investi dans ces pays, ces derniers pourraient à leur tour le consacrer à une augmentation de leurs importations en provenance des pays industrialisés qui achètent du pétrole. Il se fait justement que le niveau de ces importations supplémentaires correspond de très près au volume des déficits commerciaux extérieurs que les pays peu développés pauvres devraient, d'après les projections mentionnées ci-dessus, être en mesure de supporter pour rattraper lentement leur retard sur les pays développés."

La hausse que le prix du pétrole a accusée au cours des cinq dernières années a créé une nouvelle catégorie de pays en développement "riches-pauvres", dont 12 appartiennent au monde islamique. A l'exception de l'Algérie, de l'Iran, de l'Iraq et de l'Indonésie, ces pays islamiques pourvus de pétrole ont des difficultés à investir une grande partie de leurs excédents financiers dans leur

propre économie, parce que leur base de ressources est étroite, parce qu'ils n'ont pas d'agriculture bien développée, et parce que leur population n'est pas assez nombreuse. A cause de ces limites à leur capacité d'absorption, le gros des ressources financières énormes dont ces pays disposent doit être investi hors de leurs frontières afin qu'ils puissent soutenir leur économie intérieure et leur niveau de vie à l'avenir lorsque les réserves de pétrole seront épuisées. Il faut toutefois souligner que, si les excédents financiers peuvent à court terme être essentiellement investis dans le secteur immobilier et dans des sociétés géantes des pays industrialisés, cela pourrait cependant créer à long terme un conflit d'intérêt entre les pays industrialisés et les pays islamiques exportateurs de pétrole dans les secteurs autres que l'industrie pétrolière.

En revanche, les investissements extérieurs seraient incontestablement une source de puissance économique et sociale future s'ils étaient dirigés vers les pays islamiques non pétroliers en vue de financer la production agricole et des industries complémentaires dans le cadre d'un marché commun islamique intégré. Pour atteindre cet objectif, il faut inciter suffisamment les pays pétroliers à utiliser leurs fonds pour la création d'un tel marché commun islamique. En dernière analyse, cela ne peut se faire que si la volonté politique nécessaire existe et si l'on prend des mesures réalistes pour accroître la confiance des investisseurs sur trois plans : sécurité des investissements régionaux, perspectives de percevoir un revenu courant satisfaisant et chances de voir le capital s'apprécier à l'avenir malgré l'inflation. Dans la pratique, la meilleure façon d'aboutir à l'intégration régionale est de commencer projet par projet, étant donné que des succès assurés peuvent constituer le meilleur encouragement à réaliser la cohésion régionale. Nous pensons aussi que l'association d'un partenaire d'un pays industrialisé ou en développement qui soit en mesure de fournir de la technologie, des installations et de l'équipement, des capitaux, des cadres et des services d'experts pour l'écoulement de la production n'est pas seulement indispensable pour l'obtention de ces facteurs de production, mais qu'elle peut aussi, au stade initial, constituer un sérieux liant propre à favoriser l'intégration économique. Afin d'améliorer l'efficacité de la coopération trilatérale, il est suggéré de prendre les mesures suivantes : mettre au point des accords-cadres pour chacun des trois pays participants, coordonner le redéploiement des industries des pays industrialisés vers les pays en développement pour assurer l'industrialisation du monde islamique, instituer des systèmes d'assurance contre les pertes indirectes et améliorer les systèmes de garantie des investissements interislamiques. Il est vivement préconisé aussi que les banques nationales de développement servent d'intermédiaires financiers pour aider à identifier et à préparer des projets susceptibles d'intéresser les banques, à développer l'esprit

d'entreprise et les petites et moyennes entreprises, et à attirer dans l'industrie des pays islamiques les capitaux étrangers et les fonds provenant de l'exportation de pétrole par des pays islamiques. Il est suggéré également que les banques nationales de développement des pays islamiques soient internationalisées de manière à renforcer la confiance des investissements panislamiques. Enfin, il est recommandé que de nouvelles bourses de valeurs soient ouvertes dans les pays islamiques afin de mobiliser les fonds publics et privés et de canaliser ces fonds vers des industries viables implantées dans les limites d'un marché islamique intégré.

ANNEXE I

Institutions nationales de financement du développement dans les pays islamiques

<u>Institution</u>	<u>Appartenant à</u>	<u>Capital autorisé</u>	<u>Créée en</u>	<u>Activités opérationnelles</u>	<u>Effectif approximatif</u>
AFGHANISTAN					
Industrial Bank of Afghanistan P.O.B. 14, Jada Maiwand Kaboul Tél. 23341-45 Cable/Télex : IDBAKABUL	Gouvernement afghan	900 millions d'afghanis	1973	Financement de projets industriels, conseils financiers et assistance financière à la petite industrie; 344 millions d'afghanis engagés en 1976/77 pour 12 projets	50
ALGERIE					
Banque algérienne de développement, immeuble Joly 38, Av. Franklin Roosevelt Alger Tél. 601 329 Cable/Télex : BADEV Alger	Gouvernement algérien	100 millions de dinars algériens	1963	La Banque est chargée d'établir des contacts avec d'autres institutions financières du monde arabe, en parti- culier dans le cadre de la politique de coopération avec les pays d'Afrique. Quelque 15 milliards de dinars algériens engagés en 1976 tant à l'intérieur qu'à l'extérieur	n.c
ARABIE SAOUDITE					
Saudi Industrial Development Fund P.O.B. 4143, Al Washam Riyad Tél. 33755 Cable/Télex : BANKSINAIE/20065 SIDFU'D SJ	Gouvernement saoudien	3,5 milliards de riyals d'Arabie saoudite + 5,25 milliards pour des projets relatifs à l'électricité	1974	Développement des entreprises indus- trielles privées d'Arabie saoudite, et en particulier de l'électrification du pays; 1,94 milliard de riyals accordés en 1976/77 pour 143 projets au total	230

<u>Institution</u>	<u>Appartenant à</u>	<u>Capital autorisé</u>	<u>Créée en</u>	<u>Activités opérationnelles</u>	<u>Effectif approximatif</u>
BANGLADESH					
Bangladesh Shilpa Bank, P.O.B. 975, Agrani Bahan 9 Dacca Tél. 282145-49 Câble/Télex : PRAKALPA	Gouvernement du Bangladesh	100 millions de takas	1972	Mobiliser des ressources financières intérieures et étrangères pour promouvoir le développement industriel du Bangladesh. Quelque 70 projets avaient reçu 97 millions de takas sous forme de prêts en 1976/77	640
EGYPTE					
Development Industrial Bank Post Office Bag 110 Galaa St. Le Caire Tél. 970105, 938875 Câble/Télex : DEVBANK/2643 Dibank UN	Banque centrale d'Egypte	10 millions de livres égyptiennes	1975	Financement d'entreprises industrielles locales et d'entreprises créées en commun avec des partenaires étrangers. En 1976/77, des prêts se chiffrent à quelque 23,5 millions de livres avaient été accordés pour 365 projets.	280
GABON					
Banque gabonaise de développement B.P. 5, Avenue Ballay Libreville Tél. 721663, 722489 Câble/Télex : CREDIGABON LIBREVILLE/543060	Gouvernement gabonais	4 milliards de francs CFA	1960	La moitié des ressources de la Banque gabonaise de développement est actuellement affectée à des projets industriels locaux. 24 projets de ce genre financés en 1976	100

<u>Institution</u>	<u>Appartenant à</u>	<u>Capital autorisé</u>	<u>Créée en</u>	<u>Activités opérationnelles</u>	<u>Effectif appr imatif</u>
<u>HAUTE VOLTA</u>					
Banque nationale de développement B.P. 148 <u>Ouagadougou</u> Tél. 329-96/97/98 Câble/Télex : BANADEVEL OUAGA/5225 UV	Gouvernement voltaïque : 72, 73 % cinq autres participants détenant 22,7 %	1,1 milliard de francs CFA	1962	Prêts pour des projets concernant essentiellement l'agriculture et les agro-industries. En 1975/76, 7 projets avaient reçu au total 5,6 millions de francs CFA	140
<u>INDONESIE</u>					
Bank Pembangunan Indonesia, P.O. B. 140, Jalan Gondangia Lama No. 2-4 <u>Djakarta</u> Tél. 349881-3 Câble/Télex : BAPINDO/0144211	Gouvernement indonésien	50 milliards de roupies	1960	Financement de l'industrie, des transports, du tourisme, et des petites entreprises manufacturières. En 1976, la Banque avait engagé 38 milliards de roubles dans 79 projets industriels, dont 55 % pour des fabriques de ciment et de papier	780
<u>IRAN</u>					
Industrial Credit Bank Atehkadeh Av. <u>Téhéran</u> Tél. 301434-9 Câble/Télex : BANKSANATI 212839 ICB IR	Gouvernement iranien	8,6 milliards de rials	1956	Près de 34 milliards de rials engagés en 1976/77 pour 198 projets. L'accent est mis sur les moyennes entreprises et la décentralisation géographique de l'industrie	300

<u>Institution</u>	<u>Appartenant à</u>	<u>Capital autorisé</u>	<u>Créée en</u>	<u>Activités opérationnelles</u>	<u>Effectif approximatif</u>
<u>JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE</u>					
The Industrial and Real Estate Bank of Libya P.O. B. 2297 Shouman St. Fashlun Tripoli Tél. 46031-3 Câble/Télex : SANABAK/20309	Gouvernement libyen	45 millions de dinars libyens	1965	Financer l'industrie et le bâtiment dans le pays; 109 projets avaient reçu au total 39 millions de dinars en 1976	n.c
<u>JORDANIE</u>					
Industrial Development Bank P.O. B. 1982, Majles Al-Ommeh St. Jabal - Amman Tél. : 42216-9 Câble/Télex : BANKSINAI/1349 IDB JO	Gouvernement jordanien 37 % ; banques privées : 63 %	6 millions de dinars jordaniens	1965	Octroi de prêts allant jusqu'à 50 % du coût des projets dans l'industrie ou le tourisme : 3,5 millions de dinars jordaniens prêtés en 1976 pour 63 projets industriels	60
<u>KOWEIT</u>					
The Industrial Bank of Koweït P.O. B. 3146 Safat Oman St. Koweït Tél. : 442000-9 Câble/Télex : BANKSENAEY 2469 KT	Gouvernement Koweïtien : 49 % Secteur privé : 51 %	10 millions de dinars koweïtiens	1974	Financement de coentreprises à participation locale et étrangère 22 projets avaient reçu 22,4 millions de dinars en 1976	75

<u>Institution</u>	<u>Appartiennent à</u>	<u>Capital autorisé</u>	<u>Créée en</u>	<u>Activités opérationnelles</u>	<u>Effectif approximatif</u>
LIBAN					
Banque nationale pour le développement de l'industrie et du tourisme B.P. 8412, rue Fouad Chebab Imm, SNA, Tabaris <u>Beyrouth</u> Tél. 24 03 70-3 Câble/Télex : INMABANK	Gouvernement (51 %) et 46 banques (49 %)	60 millions de livres libanaises	1971	Promouvoir le développement de l'industrie et du tourisme par le financement de projets à moyen et à long terme dans le cadre de la politique de développement économique de l'Etat	30
MALAISIE					
The Development Bank of Malaysia Ltd. P.O.B. 2352 17 Jalan, Melaka <u>Kuala Lumpur</u> Tél. 290632 Câble/Télex : BANKMAJU	Gouvernement malaisien : 92,5 %, secteur privé : 7,5 %	100 millions de dollars malaisiens	1973	Financement de projets dans le secteur industriel et le secteur du tourisme; 47 projets pour 15 millions de dollars malaisiens en 1976	110
MAROC					
Banque nationale pour le développement économique B.P. 407 12, place des Alaouites <u>Rabat</u> Tél. 2641-3 Câble/Télex : BADMAROC/Rabat 31942	Gouvernement marocain 48,54 % secteur privé 51,46 %	70 millions de dirhams	1959	Financement de projets, portant de plus en plus sur des projets de moyenne dimension. Au total 858 millions de dirhams avaient été accordés pour 75 projets en 1976	140

<u>Institution</u>	<u>Appartenant à</u>	<u>Capital autorisé</u>	<u>Créée en</u>	<u>Activités opérationnelles</u>	<u>Effectif approximatif</u>
UGANDA					
Uganda Development Bank P.O. B. 7210 14 Parliament Av. Kampala Tél : 30740	Gouvernement ougandais Banque de l'Ouganda	100 millions de schillings ougandais	1972	Financement de projets concernant des entreprises publiques et privées. Huit projets industriels en 1976 pour un total de 40 millions de shillings ougandais	80
PAKISTAN					
Industrial Development Bank of Pakistan P.O. B. 5082 Wallace Rd., Karachi Tél. 228535-9 Câble/Télex : INDEBA/23722 IDBP PK	Gouvernement pakistanaï	50 millions de roupies pakistanaïses	1961	Financer et aider les petites et moyennes entreprises industrielles du secteur privé. En 1976/77, 102,5 millions de roupies accordées à un total de 69 projets	680
REPUBLIQUE-UNIE DU CAMEROUN					
Banque camero- naïse de déve- loppement B.P. 55, rue du Mfoundi, Yaoundé Tél. : 220067 Câble/Télex : BANCAD/8225 kn	Gouvernement camerounais : 99,33 %, secteur privé : 0,67 %	1,5 milliard de francs CFA	1960	Financé des projets conformes au plan national et concernant des entre- prises publiques et privées. En 1976/77, 12 millions de francs CFA accordés à 14 projets	190

<u>Institution</u>	<u>Appartenant à</u>	<u>Capital autorisé</u>	<u>Créée en</u>	<u>Activités opérationnelles</u>	<u>Effectif approximatif</u>
SENEGAL					
Union de banques sénégalaises B.P. 56 17, Boulevard Pinet Laprade Dakar Tél. 51188	Gouvernement sénégalais : 75,5 %, secteur privé : 24,4 %	2 milliards de francs CFA	1961	Investissements dans les secteurs industriels auxquels les autorités publiques ont accordé la priorité. Au total, 2,4 milliards de francs CFA engagés en 1976 pour 13 projets industriels	380
SOMALIE					
Somali Development Bank P.O. B. 1079 Mogadiscio Tél. : 38000, 32028 Câble/Télex : BANKHORUMAR 635 SDB MOG SR	Gouvernement somali	200 millions de shillings somalis	1968	De 1969 à 1976, 64,5 % des prêts de la Banque, représentant 116 millions de shillings, ont été accordés à 53 projets industriels dans le cadre du programme de développement de la Somalie	120
SOUDAN					
Sudan Development Corporation P.O. B. 710 69 Africa Road Khartoum Tél. : 79536, 79540 Câble/Télex : DECORP/427 KM	Gouvernement soudanais	500 millions de dollars des Etats-Unis	1974	Octroi d'une assistance financière technique et administrative à des projets rentables dans l'agri- culture, l'industrie et le secteur des services	60

<u>Institution</u>	<u>Appartenant à</u>	<u>Capital autorisé</u>	<u>Créée en</u>	<u>Activités opérationnelles</u>	<u>Effectif approximatif</u>
SOUDAN					
The Industrial Bank of Sudan P.O. B. 1722 United Nations Square <u>Khartoum</u> Tél. : 71223, 71283 Câble/Télex : SANAIE/456	Gouvernement soudanais	5 millions de livres soudanaises	1961	Prêts pour le développement de l'industrie privée; en 1976, un total de 2,1 millions de livres soudanaises accordé à 12 projets	60
TUNISIE					
Banque de Tunisie pour le développement économique 68, av. Habib Bourguiba <u>Tunis</u> Tél. : 245600 Câble/Télex : SNITUN/12382	Gouvernement tunisien : 29,5 %; SFI, banques libyennes, koweïtiennes et autres, 70,5 %	10 millions de dinars	1959	Financement de projets et assistance au secteur privé. En 1976 la Banque avait accordé des prêts à 127 projets pour un total de 22 millions de dinars	180
TUNISIE					
Société tunisienne de banque 1, av. Habib Thameur <u>Tunis</u> Tél. : 258 000 Câble/Télex : SOTUBANK 12376	Gouvernement tunisien : 52 % secteur privé : 48 %	4 millions de dinars + fonds de 67 millions de dinars	1958	Prêts pour des projets concernant essentiellement le tourisme, les transports, le bâtiment et les matériaux de construction. En 1976. 212 projets avaient bénéficié de prêts se chiffrant à un total de 15,3 millions de dinars	1 400

<u>Institution</u>	<u>Appartenant à</u>	<u>Capital autorisé</u>	<u>Créée en</u>
TURQUIE The State Investment Bank Milli Müdafaa Cad. 20 Bakanliklar, <u>Ankara</u> Tél. : 256310 Câble/Télex : YATIRIMBANK/ 42606 DYB	Gouvernement turc	2 milliards de lires turques	1964

Activités opérationnelles

Effectif
approximatif

La Banque assure le financement de projets concernant des entreprises économiques d'Etat. En 1976, elle avait engagé au total 11 milliards de liras turques pour 74 projets

170

ANNEXE II

Le marché de la Conférence islamique, exportations totales

	1978-1979 (millions de dollars)	Taux composé d'accroissement annuel (pourcentage) 1973-1978
Afghanistan	322	n.c.
Algérie	5 860	25
Arabie saoudite	37 940	37
Bahreïn	1 890	32
Bangladesh	400	n.c.
Egypte	1 740	9
Emirats arabes unis	9 050	38
Gabon	393	26
Gambie	58	n.c.
Guinée	330	48
Haute-Volta	55	22
Indonésie	11 600	120
Iran	22 550	29
Iraq	11 010	41
Jamahiriya arabe libyenne	9 500	22
Jordanie	300	32
Koweït	10 460	26
Liban	625	0
Malaisie	5 937	45
Mali	94	12
Maroc	1 510	11
Niger	262	33
Oman	1 510	36
Ouganda	590	16
Pakistan	2 051	18
Qatar	2 320	30
Républ. arabe syrienne	1 050	25
Républ. Unie du Cameroun	802	17
Sénégal	411	14
Sierra Leone	122	1
Somalie	84	14
Soudan	518	4
Tchad	99	21
Tunisie	1 110	21
Turquie	2 280	12
Yémen	7	14
Yémen démocratique	221	20
Total, marché de la Conférence	145 061	25,6
Total, CEE	458 544	16,8

ANNEXE III

Le marché de la Conférence islamique, importations totales

	<u>1978-1979</u> (millions de dollars)	<u>Taux composé</u> d'accroissement annuel (pourcentage) <u>1973-1978</u>
Afghanistan	681	n.c.
Algérie	7 820	27
Arabie saoudite	22 850	63
Bahreïn	2 040	32
Bangladesh	1 294	n.c.
Egypte	6 730	49
Emirats arabes unis	4 890	43
Gabon	831	44
Gambie	141	n.c.
Guinée	280	31
Haute-Volta	209	28
Indonésie	6 770	22
Iran	19 190	41
Iraq	5 800	45
Jamaïriya arabe libyenne	6 140	28
Jordanie	1 500	35
Koweït	4 610	34
Liban	1 700	6
Malaisie	5 265	n.c.
Mali	203	10
Maroc	2 970	21
Niger	270	26
Oman	947	52
Ouganda	241	8
Pakistan	4 060	46
Qatar	1 190	44
République arabe syrienne	2 450	32
République-Unie du Cameroun	1 050	26
Sénégal	625	17
Sierra Leone	181	9
Somalie	201	22
Soudan	1 190	22
Tchad	184	18
Tunisie	2 120	25
Turquie	4 548	17
Yémen	1 140	67
Yémen démocratique	324	17
 Total, marché de la Conférence	 112 635	 30,5
Total, CEE	460 430	16,4

ANNEXE IV

Le marché de la Conférence islamique, consommation d'acier^{a/}

	1977 (milliers de tonnes métriques)	Taux composé d'accroissement annuel (pourcentage) 1972-1977
Afghanistan	24	84
Arabie saoudite	1 969	28
Algérie	1 973	22
Bahreïn	74	9
Bangladesh	79	-57
Egypte	1 010	- 1
Gabon	129	11
Guinée	179	11
Indonésie	1 210	7
Iran	4 689	21
Iraq	709	9
Jamahiriya arabe libyenne	630	6
Jordanie	88	20
Koweït	630	27
Liban	242	-11
Malaisie	636	-25
Maroc	806	18
Ouganda	10	-11
Pakistan	673	83
République arabe syrienne	591	16
Sénégal	72	5
Sierra Leone	12	- 6
Soudan	174	16
Tunisie	381	4
Turquie	5 124	12,2
Total, marché de la Conférence	22 114	11,9
Total, CEE	101 018	- 4,2

^{a/} On n'a pas fait figurer dans le tableau les Etats membres pour lesquels on ne dispose d'aucune donnée concernant la consommation d'acier.

ANNEXE V

Le marché de la Conférence islamique : Production d'électricité et consommation d'énergie

	<u>Production d'électricité</u>		<u>Consommation d'énergie</u>
	(millions de KWh) 1978	Taux composé d'accroissement annuel (pourcentage) 1973-1978	par habitant (équivalent charbon en kg) 1976
Afghanistan	n.c.	n.c.	75
Algérie	4 650	15	730
Arabie saoudite	2 500	20	2 927
Bahreïn	896	27	11 998
Bangladesh	1 470	10	45
Egypte	13 900	10	473
Emirats arabes unis	700	22	13 222
Gabon	456	22	1 279
Guinée	500	1	93
Haute-Volta	70	14	18
Indonésie	3 500	10	285
Iran	18 000	15	1 490
Iraq	5 000	16	725
Jamahiriya arabe libyenne	1 500	21	1 589
Jordanie	600	19	527
Koweït	6 020	13	9 198
Liban	1 600	1	533
Malaisie	70	12	30
Mali	98	7	27
Maroc	3 590	8	273
Niger	70	7	35
Oman	550	33	696
Ouganda	725	-3	28
Pakistan	2 000	22	1 402
Qatar	900	20	25 236
République arabe syrienne	2 040	11	744
République-Unie du Cameroun	1 350	4	98
Sénégal	455	5	156
Sierra Leone	200	-1	112
Somalie	45	2	47
Soudan	810	15	143
Tchad	61	4	23
Tunisie	1 790	13	456
Turquie	21 600	13	743
Yémen	65	18	41
Yémen démocratique	180	-1	324
Total, marché de la Conférence	97 061	11,8	2 106
Total, CEE	1 182 900	4,3	4 884

ANNEXE VI

QUANTITY OF ISLAMIC COMMUNITY PRODUCTION FOR SELECTED COMMODITIES
AND THEIR SHARE IN WORLD PRODUCTION (1976)

VOLUME DE LA PRODUCTION DE QUELQUES PRODUITS DANS LA COMMUNAUTE
ISLAMIQUE ET PART DANS LA PRODUCTION MONDIALE (1976)

(1000 metric tons except
when specified otherwise)

(1000 tonnes métriques quand
l'unité n'est pas précisée)

Product and unit	Community production Production communautaire	Share in world production Part dans la production mondiale	Produit et unité
Natural rubber	2 505	70.35	Caoutchouc naturel
Crude petroleum	1 337 591	46.70	Pétrole brut
Tin-bearing ores (m.t.)	85 832	40.53	Minerais stannifères (t.m.)
Mutton and lamb meat	1 622	24.93	Viande de mouton et d'agneau
Crude olive oil	378	23.42	Huile d'olive brut
Live sheep (1000 heads)	215 865	20.84	Cheptel ovin (1000 têtes)
Natural phosphates	23 625	19.93	Phosphates naturels
Rice	80 384	14.38	Riz
Raw cotton	1 610	13.13	Coton brut
Coffee beans	466	12.83	Graines de café
Manganese-bearing ores	1 180	12.53	Minerais manganésifères
Natural gasoline	3 344	12.27	Essence naturelle
Cotton yarn, pure	577	11.97	Filés de coton, naturels
Chromium-bearing ores	438	11.19	Minerais chromifères
Lorries, assembled (number)	48 366	10.92	Camions, assemblés (nombre)
Live cattle (1000 heads)	127 777	10.54	Cheptel bovin (1000 têtes)
Tobacco	594	10.53	Tabac
Wheat	43 395	10.37	Blé
Sawnwood (1000 cubic m.)	8 303	8.54	Sciages (1000 m ³)
Cocoa	106	7.81	Cacao
Butter	379	6.09	Beurre
Milk	25 175	5.80	Lait
Raw sugar	4 577	5.44	Sucre brut
Cement	37 210	5.08	Ciment
Refined sugar	2 467	4.79	Sucre raffiné
Lead-bearing ores	138	4.09	Minerais plombifères

Source: Journal of Economic Co-operation among Islamic countries,
Ankara, juillet 1980

ANNEXE VII

AVERAGE ANNUAL RATES OF GROWTH OF MONEY SUPPLY, GNP and CONSUMER PRICES (1973 - 78)

TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUELS MOYENS DE LA MASSE MONETAIRE, DU PNB et DES PRIX A LA CONSOMMATION (1973-1978)

	(percentages)			(pourcentages)
	Money supply	GNP (current prices)	Consumer prices:	
	Masse monétaire	PNB (prix courants)	Prix à la consommation	
Algeria	23.1	26.4	10.2	Algérie
Bahrain	27.7	—	19.3	Bahréïn
Bangladesh	13.6	22.6	16.8	Bangladesh
Cameroon	21.5	18.5	13.5	Rép. U. du Cameroun
Chad	23.9	—	9.8	Tchad
Gabon	31.5	40.9	16.8	Gabon
Gambia	12.6	23.8	14.5	Gambie
Indonesia	30.0	26.4	19.3	Indonésie
Iran	31.1	30.3	15.3	Iran
Iraq	32.8	44.0	8.1	Iraq
Jordan	21.6	20.8	12.8	Jordanie
Kuwait	29.8	16.2	8.9	Koweït
Libyan A. Jam.	29.5	26.4	7.1	Jamahiriya a. lib.
Malaysia	14.2	14.0	6.7	Malaisie
Mauritania	22.6	8.3	11.2	Mauritanie
Morocco	19.5	15.8	11.2	Maroc
Niger	24.1	—	13.6	Niger
Oman	35.5	—	48.2	Oman
Pakistan	15.8	20.8	14.0	Pakistan
Saudi Arabia	66.2	40.7	18.7	Arabie saoudite
Senegal	23.4	12.2	12.5	Sénégal
Somalia	27.8	—	14.4	Somalie
Sudan	29.2	25.6	17.3	Soudan
Syria	29.6	26.6	41.8	Rép. a. syrienne
Tunisia	16.3	16.1	6.4	Tunisie
Turkey	32.5	33.9	24.5	Turquie
Uganda	27.1	37.7	49.9	Ouganda
U.A.E.	42.9	44.9	—	E.A.U.
Upper Volta	20.6	—	15.4	Haute-Volta
Yemen A.R.	60.3	32.3	22.9	Yémen,
Yemen P.D.R.	29.1	—	10.0	Yémen, démocratique

Source: Journal of Economic Co-operation among Islamic Countries,
Ankara, juillet 1980

ANNEXE VIII

CENTRAL BANK POSITIONS, 1978
BILAN DES BANQUES CENTRALES, 1978

	(million \$)		(millions de \$)			
	Assets - Avoirs		Liabilities - Engagements			
	Foreign	Domestic	Foreign	Reserve money	Government deposits	
	Extérieurs	Intérieurs	Extérieurs	Monnaie de réserve	Dépôts de l'Etat	
Algeria	2 305.4	5 971.8	60.2	7 501.6	7 501.6	Algérie
Bahrain	507.9	—	97.4	275.9	58.9	Bahreïn
Bangladesh	316.6	658.0	334.4	571.9	—	Bangladesh
Cameroon	55.5	441.0	67.7	305.0	99.7	Rép. U. du Cameroun
Chad	13.9	114.4	27.8	84.4	5.2	Tchad
Gabon	25.0	193.9	—	166.8	19.2	Gabon
Gambia	26.1	27.3	16.5	21.6	4.3	Gambie
Indonesia	2 674.9	5 516.6	1 363.5	2 955.4	64.6	Indonésie
Iran	12 808.6	10 351.2	—	10 400.7	7 282.2	Iran
Iraq	4 594.4	217.4	13.5	2 460.4	1 647.4	Iraq
Jordan	976.6	193.2	—	1 023.6	107.2	Jordanie
Kuwait	2 611.5	—	—	1 172.6	1 011.0	Koweït
Lebanon	2 223.9	332.1	—	1 791.7	571.0	Liban
Libyan A. Jam.	5 041.0	3 823.7	7.7	4 579.9	1 437.9	Jam. a. libyenne
Malaysia	3 356.3	174.9	—	2 155.5	771.9	Malaisie
Mali	21.1	387.6	227.1	153.7	—	Mali
Mauritania	79.2	93.8	95.6	47.9	2.8	Mauritanie
Morocco	664.9	2 094.2	282.5	2 211.2	24.4	Maroc
Niger	128.3	51.8	11.0	126.7	39.5	Niger
Oman	414.9	142.7	105.4	256.2	164.4	Oman
Pakistan	783.0	3 226.2	688.2	2 675.1	47.6	Pakistan
Qatar	222.2	22.9	—	201.6	32.6	Qatar
Saudi Arabia	60 015.1	—	—	13 092.0	34 081.4	Arabie saoudite
Senegal	18.8	379.8	110.9	267.0	8.9	Sénégal
Somalia	130.4	227.7	33.3	187.4	90.9	Somalie
Sudan	31.5	2 229.0	659.2	1 254.5	134.8	Soudan
Syria	447.1	3 221.8	349.9	2 648.9	508.4	Rép. a. syrienne
Tunisia	411.3	542.6	54.8	680.0	87.7	Tunisie
Turkey	1 861.4	11 488.7	996.0	7 945.0	61.4	Turquie
Uganda	52.7	760.1	44.4	659.1	—	Ouganda
U.A.E.	887.2	678.1	126.9	1 109.7	369.5	E.A.U.
Upper Volta	36.3	63.6	13.4	72.7	25.7	Haute-Volta
Yemen A.R.	1 423.6	80.9	0.9	1 228.1	222.2	Yémen
Yemen P.D.R.	189.1	288.4	60.1	363.7	—	Yémen, démocratique

Source: Journal of Economic Co-operation among Islamic Countries,
Ankara, juillet 1980

